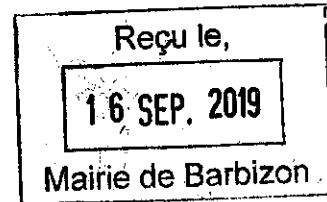


Luc BRENAC  
10 rue Diaz  
77630 BARBIZON  
06 08 73 41 61  
[luc@brenac.org](mailto:luc@brenac.org)

VB.  
DM.  
E.P.  
CAPF.



A l'attention de :  
Monsieur Jean-Marc VERZELEN  
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique PLU/SPR de Barbizon

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance des dispositions concernant les parcelles AK181 et 182 au 8 et 10 rue Diaz à Barbizon.

Elles sont situées en Secteur 2 : Zone de développement du village

Elles sont classées en Zonage PLU : UC et N et comportent pour moitié une partie en **espace boisé classé**.

L'examen du plan du secteur auquel appartiennent ces parcelles (secteur entre la N7 et la mairie, entre le bornage de la forêt domaniale et la première rue parallèle Diaz/Gabrielle Séailles) montre une disparité de traitement des propriétés en matière de classement et de constructibilité.

Toutes les propriétés du secteur sont considérées comme en paysage d'habitat en sous-bois (commission locale de l'AUAP du 28/01/19 p23 et diagnostique jan 2019 p31).

Sauf une partie des parcelles me concernant, ce qui constitue un traitement singulier et inéquitable vis-à-vis de mes voisins. Cela est frappant et bien visible sur les plans. Mes voisins du secteur en bordure du bornage de la forêt domaniale ont été autorisés à construire avec piscine sous réserve de surface bien sûr.

Mes parents ont construit leur maison en 1970 sur un espace d'aujourd'hui 11330m<sup>2</sup> ils ont conservé soigneusement l'espace boisé qui l'accompagne.

Je compte faire de même, mais le classement en espace boisé remarquable me semble devenu obsolète au fil des années.

En effet les tempêtes (1990, et en particulier 1999, puis enfin 2010) ont décimé les grands arbres (>15) et le changement climatique a déjà fait périr des grands chênes (>4). Cette tendance nouvelle ne fait qu'empirer spectaculairement.

Cette zone que je souhaite conserver en l'état, n'a plus rien de remarquable et son classement ne se justifie plus à mes yeux. Il conviendrait de réviser cette ancienne classification.

Je vous demande donc de considérer avec bienveillance ma demande de déclassification au titre des modifications mineures que vous proposerez au mois de novembre 2019. Je suis à votre disposition pour examiner cette demande avec vous.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma parfaite considération.

Barbizon, le 5/9/2019